

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Autrefois dénommé assainissement autonome ou individuel, l'assainissement non collectif est reconnu comme un système d'assainissement à part entière, dont les capacités épuratoires sont proches des traitements collectifs.

Par opposition au système d'assainissement collectif (localisé en domaine public) l'assainissement non collectif est en en domaine privé.

L'investissement et la gestion de ce type d'assainissement dépendent de l'usager, seul le contrôle est de la compétence de la Régie Municipale des Eaux.